

Demande d'assurance à la journée

Randonnée équestre - Cavalier - Meneur

Bulletin et règlement à retourner à :

EquiLiberté
Marc DELCLOS
Le Champ du Sablon - Aubterre
72360 - MAYET

SMS à envoyer le jour même à :

Marc DELCLOS
06 14 74 94 56

Association EquiLiberté organisatrice

Nom de l'association :

Département :

Date(s) de la manifestation :

Type de manifestation :

Le jour même de la souscription à cette assurance journalière, le responsable de l'association ou de la manifestation doit envoyer par sms au **06 14 74 94 56** les informations suivantes :

- nom et prénom de l'assuré(e)
- nom de l'association ou de la manifestation
- indication du département

L'assurance journalière ne court pour 24 heures qu'à compter des date et heure d'envoi du sms.

Ensuite, bulletin et règlement sont à envoyer à l'adresse indiquée ci-dessus

Cavalier ou Meneur assuré à la journée

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :@.....

Membre d'une association EquiLiberté : Oui Non Si oui, laquelle ?

Garanties choisies par le Cavalier ou Meneur assuré à la journée

⁽¹⁾ Ne possédant pas de garantie Responsabilité Civile (RC) pour la pratique de l'équitation, je souscris l'assurance à la journée proposée par EquiLiberté, moyennant la somme de **3 € par jour**, pour un nombre de journées, soit €, réglés ce jour.

Choix relatif aux Garanties Corporelles Facultatives (GCF) présentées au verso de ce bulletin ⁽¹⁾ :

Aucune souscription de GCF 65 € 25€ 55 € 45 € 17 € (jeunes)

(1) Cocher obligatoirement

Règlement à l'ordre d'EQUILIBERTE®

(Montant total = RC + GCF)

Total chèque joint : €

✓ Possibilités d'assurances proposées par EquiLiberté© dans le cadre du contrat groupe MACIFILIA n° 9500587 pour toutes les activités d'équitation et d'attelage **non compétitives et non professionnelles**. Toute fausse déclaration entraîne la nullité du contrat d'assurance et expose le fraudeur aux rigueurs des peines prévues par le code pénal et le code des assurances.

Cadre réservé à EquiLiberté

Date de réception bulletin et règlement :

.....

Averti des risques liés aux activités équestres, notamment d'extérieur, j'utilise matériel et équipement adéquats et je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat groupe proposé par EquiLiberté, disponibles sur www.equiliberte.org ou sur simple demande.

Fait à le **Signature obligatoire :**

Les bulletins d'adhésion à EquiLiberté© sont tous propriété intellectuelle d'EquiLiberté, fournis et autorisés par le Secrétariat national sous la responsabilité de la Présidence nationale. Toutes modifications non autorisées constituent une falsification qui entraîne la nullité complète du bulletin (adhésion + garanties d'assurances) sous la responsabilité des auteurs desdites modifications et de leur diffusion auprès du public.

EquiLiberté, association nationale de randonneurs équestres (cavaliers et meneurs) négocie régulièrement son contrat groupe d'assurance avec la compagnie MACIFILIA pour proposer à tous ses adhérents des tarifs au plus bas coût sans restreindre la qualité et le périmètre des couvertures d'assurance. Les tarifs obtenus au terme de ces négociations sont particulièrement attractifs pour deux raisons :

- ✓ d'une part la mutualisation des risques entre tous les adhérents d'EquiLiberté
- ✓ et d'autre part la prise en compte des seuls risques liés à l'équitation et à l'attelage de loisir. Les sinistres dus à la compétition et à l'enseignement, plus nombreux, plus graves et plus coûteux n'entrent pas, en effet, dans les activités menées par EquiLiberté et ses associations, ni dans les risques couverts par son contrat groupe (contrat MACIFILIA n° 9.500.587).

Ici réside tout l'intérêt d'EquiLiberté et de l'autonomie des randonneurs équestres : en prenant en charge leurs propres intérêts, ils se dotent de solutions vraiment adaptées à leurs besoins et à leurs pratiques. D'après ce principe de mutualisation et de limitation aux seuls risques de l'équitation de loisir, il va de soi que plus EquiLiberté aura un nombre important d'adhérents, plus il lui sera possible de négocier de meilleurs tarifs. **Le contrat groupe négocié par EquiLiberté auprès de la compagnie MACIFILIA est librement consultable sur le site d'information www.equiliberte.fr, rubrique « Assurances ».**

Responsabilité Civile Pratiquant

Responsabilité civile		Montant des garanties	Franchise
Qui bénéficie de la Responsabilité Civile Pratiquant ? ➤ Tout adhérent d'EquiLiberté qui souscrit la formule Adhésion + RC Pratiquant ➤ Tout bénévole qui prête son concours à un assuré RC Pratiquant ou à une association EquiLiberté dans le cadre des activités prévues au contrat		Que couvre la RC Pratiquant ? ➤ La pratique de la randonnée équestre ➤ La pratique du VTT et de la marche en marge des randonnées équestres ➤ L'ensemble des activités liées au tourisme équestre ➤ L'organisation et/ou la participation à des manifestations liées à l'équitation de loisir (tourisme équestre) avec présence de VTT, de marcheurs et d'attelages.	
Tous dommages confondus		7 000 000 € par sinistre	Voir ci après
dont :			
➤ faute inexcusable		1 000 000 € par année d'assurance	500 €
➤ dommages matériels et immatériels consécutifs		1 200 000 € par sinistre	150 € (1)
➤ dont dommages subis par les équidés		5 000 € par sinistre	150 €
➤ dommages immatériels non consécutifs (défaut de conseil article 38)		40 000 par sinistre	1500 €
Défense		Inclus dans la garantie mise en jeu	Celle de la garantie
Recours		25 000 par litige	500 €
Accidents corporels		Montant des garanties	Franchise
➤ décès		15 000 €	Néant
➤ Infirmité permanente		30 000 €	5 %
➤ Frais de traitement		100 % du tarif de responsabilité conventionnel	Néant
(1) La franchise est abrogée en cas de sinistre déclaré par une association affiliée			

Garanties Corporelles Facultatives

Qui bénéficie des GCF ?		Que couvrent les GCF ?	
➤ Tout adhérent d'EquiLiberté assuré en RC Pratiquant qui souscrit spécifiquement une formule de GCF afin de bénéficier de garanties supplémentaires ou plus étendues		➤ La pratique de la randonnée équestre ➤ La pratique du VTT et de la marche en marge des randonnées équestres ➤ L'ensemble des activités liées au tourisme équestre	
Option	Montant cotisation pour l'assuré	Garanties	Montant de la garantie
Option 1. Avance sur recours	65 €	Garantit les conséquences des préjudices corporels	100 000 €
Option 2. Indemnités contractuelles	25 €	Capital décès Capital maximum en cas d'infirmité permanente	35 000 € 65 000 €
Option 3. Indemnités contractuelles	55 €	Capital décès Capital maximum en cas d'infirmité permanente Indemnité journalière Hospitalisation indemnité journalière Frais de traitement médical sur la base du tarif de responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage	35 000 € 65 000 € 16 € 8 € 125 % 800 €
Option 4. Indemnités contractuelles	45 €	Capital décès Capital maximum en cas d'infirmité permanente Indemnité journalière Hospitalisation indemnité journalière Frais de traitement médical sur la base du tarif de responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage	16 000 € 35 000 € 8 € 8 € 125 % 800 €
Option 5. Junior (moins de 16 ans)	17€	Capital décès Capital maximum en cas d'infirmité permanente Hospitalisation indemnité journalière Frais de traitement médical sur la base du tarif de responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage	1 600 € 16 000 € 8 € 125 % 800 €